



## Objectifs de cette formation

Cette formation permet aux personnes exposées au risque d'ATmosphère EXplosive, d'être capable d'identifier une zone à risque d'atex et d'adopter le comportement nécessaire à sa prévention, en respectant les consignes définies par le responsable de l'établissement.

## Programme de compétences

### I. Prendre conscience de l'importance du phénomène ATEX

1.1. Découvrir les statistiques d'accidents et les catastrophes mémorables,

### II. Connaître les phénomènes à risque d'ATEX

2.1. Connaître les conditions d'une explosion,  
2.2. Être capable de citer les sources d'explosion de son établissement,  
2.3. Être capable de lister les sources potentielles d'inflammation (en particulier celles de son établissement).  
2.4. Connaître les effets d'une explosion (causes et conséquences),

### III. Connaître le cadre professionnel de prévention des ATEX

3.1. Découvrir le cadre réglementaire de l'ATEX,  
3.2. Connaître l'existence et l'utilité du DRCPE,  
3.3. Connaître les acteurs de la prévention et leur rôle dans ce cadre.

### IV. Connaître les mesures de prévention et de protection contre les ATEX

4.1. Connaître les notions d'évitement du risque, d'évitement des sources d'inflammation, d'atténuation des effets d'une explosion,  
4.2. Être capable de citer les moyens de prévention et de protection, ainsi que leur utilité, existant dans son établissement.

### V. Être capable d'utiliser un matériel adapté au zonage

5.1. Connaître le zonage ATEX,  
5.2. Connaître la classification des équipements (groupes/catégories),  
5.3. Être capable d'utiliser un équipement approprié à sa zone de travail,

### VI. Être capable d'adapter son comportement à une zone ATEX

6.1. Être capable d'identifier une zone ATEX (et connaître les zones de son établissement),  
6.2. Connaître les consignes applicables (et procédures de travaux),  
6.3. Connaître les procédures d'urgence,  
6.4. Connaître et savoir utiliser les EPI,  
6.5. Être capable de respecter le comportement en zone.

## Administratif

**Durée :** 1 jour (recommandé), ½ journée.

**Nombre de participants :** 12 Maximum

**Salariés concernés :** Toute personne amenée à travailler en zone à risque d'explosion mais sans intervenir sur des équipements soumis à la réglementation ATEX.

**Modalités :** Formation en INTRA de préférence, ou en INTER (voir encadré ci dessous).

**Pré-requis :** Les participants doivent être capables de parler, lire et écrire en français.

**Support de cours :** Support de formation papier.

**Sanction :** Attestation de formation à la prévention du risque ATEX.

## Règlementation

Directive 1999/92/CE du parlement européen

### Article R.4227-49 du Code du Travail

Lorsque des atmosphères explosives peuvent se former en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs ou d'autres personnes, l'employeur prend les mesures nécessaires pour que :

1° Le milieu de travail permette un travail en toute sécurité ;

2° Une surveillance adéquate soit assurée et des moyens techniques appropriés utilisés ;

3° Une formation des travailleurs en matière de protection contre les explosions soit délivrée ;

4° Les travailleurs soient équipés, en tant que de besoin, de vêtements de travail adaptés contre les risques d'inflammation.

Arrêté du 8 juillet 2003

### Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

La salle aura une capacité d'accueil cohérente avec le nombre de stagiaires, équipée d'un paper-board ou d'un tableau.

La formation débutera par une présentation du formateur et des stagiaires pour adaptation de la démarche aux présents.

Elle utilisera des méthodes alternées expositives, participatives, actives, et pratiques. Une visite des postes concernés est nécessaire pour l'identification des zones.

Le formateur remettra un support pédagogique qui sera utilisé comme outil de découverte de connaissances, de synthèse de connaissances acquises et de mémento pour l'après-formation.

### Moyens d'évaluation mis en œuvre

L'évaluation des acquis de la formation sera faite au cours de la formation lors des modules participatifs et actifs par le formateur qui veillera à la bonne compréhension et à l'expression de chacun. Un questionnaire individuel de fin de formation servira pour faire l'évaluation des acquis, et pour la remise de l'attestation de formation. Les personnes n'ayant pas validé les acquis se verront remettre une attestation de participation à la formation.

### Moyens d'encadrement

L'encadrement des stagiaires sera assuré par le formateur, qui veillera au respect du règlement intérieur de formation affiché et transmis à chaque participant avec la convocation.



## Moyens pédagogiques supplémentaires

**Formation conçue en intra :** L'établissement s'engage à mettre à la disposition du formateur tous les éléments nécessaires à la construction d'une formation pratique et appropriée à l'établissement. Une visite des postes de travail concernés permettra d'appuyer le discours du formateur et de rendre la formation beaucoup plus concrète. Tous les moyens de nature à optimiser la formation et à l'adapter aux conditions réelles de travail seront étudiés en ce sens.

**Formation conçue en inter :** L'établissement accepte de fournir à l'Organsime de Formation, des photos de situations de travail et des documents permettant de créer des supports et modules pédagogiques de formation adaptés aux activités de l'établissement. Une visite des postes de travail, en amont de la formation, réalisée avec le formateur sera nécessaire pour lui permettre d'adapter son discours.